



VASSELAY EN BREF

MARS 2024

RAPPEL RAMASSAGE ORDURES MENAGÈRES

lundi 18 mars.

MÉDIATHÈQUE

La vie de votre médiathèque se poursuit avec beaucoup d'actions.

En effet, après l'animation « galettes » de janvier, l'animation « masques » a marqué février avec la fabrication de masques inspirés du choix des enfants dans une liste d'animaux proposée par notre animatrice et son compère Michel. D'autres projets sont en réflexion (s !)...pour les mois suivants :

Les enfants (et leurs parents !) peuvent s'inscrire dès l'annonce de la date sur les supports habituels.

Coté lecture, en février, un large échange de romans adultes permet un renouvellement des ouvrages proposés. Ces échanges périodiques le font auprès de la Médiathèque du Cher, qu'il s'agisse de romans ou documentaires pour adultes et jeunesse ainsi que des albums (pour les petits et tout petits)

Les bénévoles procèdent aussi à des achats trimestriels qui peuvent englober des suggestions de la part des lectrices et lecteurs de Vasselay.

Il vous est rappelé qu'un ouvrage qui n'est pas à Vasselay peut être demandé dans une autre médiathèque de notre Communauté de Communes ou à la Médiathèque du Cher : il sera acheminé à Vasselay gratuitement. A ce propos les emprunts d'ouvrages à la médiathèque sont totalement gratuits.

Comme le cite souvent un Sage : « la médiathèque est le prolongement de l'école »...aussi les enfants des 2 écoles y sont accueillis régulièrement.

Ils peuvent aussi prendre un abonnement individuel pour pouvoir emprunter plus souvent des livres, cd, dvd et en plus grand nombre.

Une question ? n'hésitez pas à franchir la porte de la médiathèque. A ce propos, nous n'allons pas changer la porte mais réfléchir avec la Médiathèque du Cher à un nouvel aménagement, une disposition différente, disposer ce que nous avons, autrement, vous pourrez ensuite donner votre avis et...vos idées !!!

Venez nous voir, les bénévoles adorent les visites !!!

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES TERRES DU HAUT BERRY VOUS PROPOSE

Atelier créatif fil de fer avec L'atelier de Sof

JEUDI 7 MARS 2024
Fussy / 15h00 / Durée 1h / 8-11 ans

SAMEDI 16 MARS 2024
St Eloy-de-Gy / 9h30 / Durée 1h / 8-11 ans
Rians / 11h30 / Durée 1h / 8-11 ans

SAMEDI 23 MARS 2024
Menetou-Salon / 11h00 / Durée 1h / 8-11 ans parent/enfant
Soulangis / 14h00 / Durée 2h / Adultes

MERCREDI 27 MARS 2024
Vasselay / 10h30 / Durée 1h / 8-11 ans parent/enfant
Pigny / 14h30 / Durée 2h / 12-15 ans
St Michel-de-Volangis / 17h30 / Durée 2h / Adultes

Sur inscription au 06 49 46 60 34
Places limitées



Renseignements 06 49 46 60 34 / reseaubibliotheques@terresduhautberry.fr
www.bibliotheques.terresduhautberry.fr

MISE EN GARDE A NOS CHERS TOUTOUS VAGABONDS

La municipalité a récemment renouvelé le contrat avec la fourrière de Marmagne.

A ce titre, les chiens errants ou ayant quitté momentanément leur domicile habituel seront accueillis contraint et forcé à la fourrière de Marmagne. Il incombera à chaque propriétaire de récupérer son animal en s'affranchissant des éventuels coûts de gardiennage.

Changement d'heure dans la nuit du 30 au 31 mars

Changement d'heure
Il faut avancer une heure !
Désolée pour la
fausse joie...
Nous dormons
bien 1
heure
en
moins !



Merci de ne pas jeter sur la voie publique

AMICALE SPORTIVE VASELAYSIEENNE

1 - Bilan du téléthon

L'association avait organisé une vente de vin chaud 3 vendredis, fin novembre et début décembre. Elle a récolté 240 €. Des dons ont également été récoltés pour 420 €. L'association associée à St Eloy-de-Gy a reversé l'ensemble au Téléthon, soit 660 €, lors d'une cérémonie qui a eu lieu le samedi 3 février.

L'association remercie très sincèrement tous les participants et donateurs

2 - Cyclotourisme

Les personnes intéressées par le Cyclotourisme peuvent prendre contact au 06 23 10 53 93.

Cette activité se déroule le dimanche à 8 h 30, départ du stade.

MOOVASSELAY

Randonnée des pommiers organisée par l'association MooVasselay, le dimanche 24 mars 2024.

4 parcours vous sont proposés pour découvrir la campagne autour de Vasselay.

De 7h30 à 9h pour le circuit 21 km bleu 4 €

De 8h à 10h pour le circuit 14 km orange 3 €

De 9h à 10h pour le circuit 7 km vert 2,50 €

De 9h à 10h pour le circuit 3 km jaune 2 €

Inscription et départ au préau de l'école élémentaire du groupe scolaire Bernard Louis.

Pensez à apporter votre gobelet.

Randonnée des pommiers Vasselay 24 mars 2024

Apportez votre gobelet

7h30 21 km 4 €
8h 14 km 3 €
9h 7 km 2,5 €
9h 3 km 2 €

Départ bourg de Vasselay
Ravitaillements sur parcours
Renseignement moovasselay@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Vasselay - 1 place Louis Ducoux - 18110 VASSELAY-Tel : 02 48 69 33 66

Web : www.vasselay.fr – mail : mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr – <https://www.facebook.com/Vasselay/>

Arrêté
n°2024A07

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

Commune de VASSELAY

ARRÊTÉ du 15 février 2023 portant réglementation de la circulation sur la RD 160, Route de la Rose à VASSELAY A compter du 04 mars 2024 pour une durée de 180 jours.

Le Maire de VASSELAY (CHER),

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1, L411-8, R411-18, R411-25, R411-28, R413-1, R413-14 et R414-14 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des propriétés des personnes publiques ;
Vu la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;
Vu la demande, en date du 14 février 2024, faite par la Société AXIONE – DA – Vierzon, 39-41 Avenue Jean Jaurès – 18100 VIERZON ;

Considérant que les travaux effectués par la Société AXIONE et ses sous-traitants pour la pose de la fibre optique, qu'une tranchée en traversée de route doit être réalisée en occupant temporairement le domaine public et pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier, et que ces travaux sont sur la chaussée ;

ARRÊTE

Article 1 : Du 04 mars 2024 et pendant la durée des travaux sur la RD 160, sur le territoire de la commune de Vasselay, la chaussée sera rétrécie.

Article 2 : Pendant cette période, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h, il sera interdit de dépasser et de stationner sur toute la longueur de chantier.

Article 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et réprimée conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : La Société AXIONE -DA – Vierzon, ses sous-traitants, M. le Maire de Vasselay, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Martin d'Auxigny, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Jean-Luc LÉGER

Directeur de la publication : Jean-Luc LEGER

Equipe de rédaction : Commission Communication de la Mairie

Impression : Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine GARCIA

Imprimé à 670 exemplaires par nos soins

Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay en Bref, envoyez-les avant

le 15 du mois en cours à l'adresse de contact : com.vasselay@orange.fr

Informations à retrouver sur le site web, rubrique "contacts utiles"